



Chers collègues,

L'« Association des Gardes d'Espaces Naturels Protégés de France », ou Gardes Nature de France, a vu le jour en clôture des rencontres des parcs nationaux le 16 octobre 2010 à Florac.

Gardes Nature de France a pour objet de fédérer les gardes des différents espaces naturels de France : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, sites du conservatoire du littoral, des conservatoires d'espaces naturels, ONCFS et ONEMA...

Gardes Nature de France n'est ni un syndicat ni une amicale, mais une association professionnelle. Ses objectifs sont principalement axés sur les échanges et la solidarité entre gardes. Elle a notamment pour but de :

- établir entre ses membres des liens de solidarité, de fraternité et d'entraide,
- contribuer à la réflexion concernant le métier de garde et la gestion des espaces naturels,
- promouvoir le métier de garde d'espace protégé et les valeurs professionnelles qu'ils défendent,
- assurer un soutien moral et/ou juridique aux gardes en difficultés ou à leur famille,
- favoriser la mutualisation des compétences, des outils et des connaissances des membres,
- mettre en œuvre une assistance technique et logistique auprès des organismes gestionnaires d'espaces protégés en cas de besoin,
- participer au rayonnement international des structures d'espaces protégés, en constituant une section française de l'*International Ranger Federation*,
- d'une façon générale mener toute action rendant socialement utile cette action associative.

L'association est ouverte aux agents de terrain, assermentés ou non, qui occupent un poste de garde ou assimilé dans un établissement gestionnaire d'un espace naturel protégé.

Notre métier, par ses multiples facettes, se doit d'être représenté de manière unie et forte auprès du public, des instances nationales et internationales. Rejoignez l'association Gardes Nature de France.

Le président,

Emmanuel ICARDO